

Déclaration commune sur la création d'un Comité consultatif du secteur des semences

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) et Semences Canada jugent que la mise en place d'un organe consultatif renforcerait la concertation du secteur en matière de politiques, de normes et de réglementation. Les deux organismes sont déterminés à favoriser une collaboration fructueuse et plus étroite avec le gouvernement, l'ensemble du secteur et les autres membres de la chaîne de valeur des semences, dans un souci de soutenir un cadre réglementaire moderne, efficient et efficace.

Dans cet esprit, l'ACPS et Semences Canada s'entendent sur la pertinence de mettre en place un Comité consultatif du secteur des semences pour approfondir le dialogue entre le gouvernement, le secteur des semences et les membres de sa chaîne de valeur et pour garantir le traitement équilibré et inclusif des questions de politiques et de réglementation.

Mandat

Le Comité consultatif du secteur des semences fournira des recommandations à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et constituera un forum de consultation, de discussion et d'échange d'information sur les politiques, les normes, les enjeux émergents et les changements réglementaires. Il sera un mécanisme structuré regroupant les parties prenantes du secteur et fournira des occasions d'amélioration continue.

Le Comité consultatif n'exercera pas de pouvoir de gouvernance, d'autorité en matière de normalisation ou de responsabilité fiduciaire, ne sera pas doté d'un budget organisationnel et ne disposera pas de personnel. Il assurera plutôt un lien entre le gouvernement et le secteur des semences, dans un souci de soutenir un cadre réglementaire transparent, efficient et adapté aux besoins du secteur.

Principes directeurs

Le Comité consultatif du secteur des semences :

- fournira des recommandations à l'ACIA et constituera un forum de consultation, de discussion et d'échange d'information sur les politiques, les normes, les enjeux émergents et les changements réglementaires;
- se positionnera comme interface clé entre les activités d'élaboration de normes et de prestation des services, d'une part, et le secteur des semences et sa chaîne de valeur, d'autre part;
- établira un espace de discussion et d'examen des modifications envisagées aux documents incorporés par renvoi et aux autres instruments réglementaires.

Membres et structure

La structure suivante sera établie :

- Le Comité consultatif se composera de représentants organisationnels plutôt que de personnes ayant reçu une nomination ministérielle.
- Les membres comprendront un large éventail d'intervenants et d'organisations membres de la chaîne de valeur des semences.
- La composition initiale sera confirmée dans le cadre du processus de Modernisation de la réglementation des semences (MRS). Les membres du Comité consultatif apporteront les modifications futures par consensus.
- L'ACPS et Semences Canada établiront une liste initiale des membres, qui sera passée en revue dans le cadre de la démarche de MRS.

Rôles et responsabilités

Le Comité consultatif :

- constituera un forum de consultation, de discussion et d'échange d'information sur les politiques, les normes, les enjeux émergents et les changements réglementaires;
- fournira un cadre d'amélioration continue;
- se penchera sur d'autres enjeux soulevés par le gouvernement ou le secteur des semences et les membres de sa chaîne de valeur.

Administration et fonctionnement

Dans sa structure administrative, le Comité consultatif :

- n'exercera pas de pouvoir de gouvernance, d'autorité en matière de normalisation ou de responsabilité fiduciaire, ne sera pas doté d'un budget organisationnel et ne disposera pas de personnel;
- recevra un soutien administratif de l'ACIA ou d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- ne sera pas constitué formellement par une législation habilitante, à défaut d'un consensus à cet égard, mais devra disposer d'un modèle de financement durable pour fournir une réelle valeur ajoutée au gouvernement et au secteur.

Prochaines étapes

Les conseils d'administration de l'ACPS et de Semences Canada ont donné leur approbation de principe à la création du Comité consultatif. Les prochaines étapes consisteront à préciser les détails opérationnels, confirmer la composition initiale et élaborer un mandat. Ainsi, le Comité consultatif sera bien structuré et en mesure de fonctionner efficacement dans le cadre réglementaire canadien.